

FRANÇOIS  
JOST

**L'OPINION**

**QUI NE DIT PAS**

**SON NOM**

**DU PLURALISME DES MÉDIAS EN DÉMOCRATIE**



**TRACTS**  
GALLIMARD

**N°57**

**TRACTS.GALLIMARD.FR**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **ANTOINE GALLIMARD**

DIRECTION ÉDITORIALE : **ALBAN CERISIER**

[ALBAN.CERISIER@GALLIMARD.FR](mailto:ALBAN.CERISIER@GALLIMARD.FR)

**GALLIMARD** • 5 RUE GASTON-GALLIMARD 75007 PARIS • FRANCE

[WWW.GALLIMARD.FR](http://WWW.GALLIMARD.FR)

© ÉDITIONS GALLIMARD, 2024.



CE TRACT, COMPOSÉ EN TUNGSTEN ET CASLON,  
A ÉTÉ ACHÉVÉ D'IMPRIMER PAR NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S.,  
EN MAI 2024, À LONRAI EN FRANCE SUR UN PAPIER CERTIFIÉ PEFC  
PROVENANT DE FORÊTS DURABLEMENT GÉRÉES.

DÉPÔT LÉGAL : MAI 2024

N<sup>o</sup>ÉDITION : 640924 / N<sup>o</sup>IMPRIMEUR : 2402373

---

**P**endant des années, la pluralité des médias a été vue comme un remède possible pour combattre la mainmise de l'État et des puissances d'argent. La multiplication des voies d'accès à l'espace public, pensait-on, s'accompagnerait d'une multiplicité de points de vue. En réalité, c'est l'inverse qui s'est produit.

À l'heure où le capitaine d'industrie Vincent Bolloré s'est emparé de chaînes de télévision, de radios, de journaux qui répandent les mêmes idées, peut-on encore parler de pluralisme ?

Plus largement, l'opinion peut-elle être tenue pour de l'information, comme le prétend CNews ? Et faut-il multiplier les chaînes d'opinion ?

Tout dépend, bien sûr, de ce qu'on entend par pluralisme.

Une chose est sûre : la définition que l'on donne à ce mot est un enjeu démocratique.

## LA PLURALITÉ COMME MODÈLE ?

Lors d'une interview, une journaliste peu amène, d'une radio radicale qui se vante de « parler vrai », m'interrogea sur ce qu'elle appelait indifféremment *pluralité* et *pluralisme*. Souci d'éviter des répétitions ou méconnaissance des différences entre ces deux termes ? La seconde hypothèse est sans doute la bonne tant est courante cette confusion entre le fait d'être plusieurs, ce qui définit la pluralité, et le pluralisme qui est, selon le Larousse, « un système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement ». Si cet emploi d'un mot pour l'autre est fréquent, c'est qu'on imagine facilement que l'une entraîne l'autre, comme si la pluralité des sources, des canaux, des procédés techniques allait automatiquement de pair avec la diversité de penser, avec le pluralisme.

Cette illusion est tenace. À chaque changement dans le paysage médiatique, ce lien de causalité refait surface pour justifier la nécessité du changement. Si nous voulons que tout continue, il faut d'abord que tout change, pourrait-on dire en parodiant une célèbre réplique du *Guépard*, de Luchino Visconti.

Lorsqu'on se retourne sur le passé, il est frappant de voir combien la pluralité est toujours vue comme une promesse d'extension de la liberté d'expression.

Dans les années 1980, c'est en son nom qu'on rêve de radios libres, indépendantes du pouvoir, à une époque où n'existent en France que les stations du service public et trois périphériques, Europe n° 1, Radio Luxembourg et

Radio Monte-Carlo. Créer une radio est un geste politique, une lutte contre le monopole, comme en témoignent le lancement de Radio Riposte par le socialiste Maurice Séveno et l'intervention de la police qui s'ensuit, en février 1979, pendant une intervention de François Mitterrand pour « atteinte au monopole d'État ». Arrivé au pouvoir, celui-ci libère les ondes et l'on compte très vite près d'un millier de radios. Que reste-t-il de la pluralité ? De nombreuses radios associatives ou locales, bien sûr, mais surtout quatre groupes – NRJ, Lagardère, RTL et NextRadio – qui ont su se diversifier et qui représentent 80 % de marché. La concentration a accompli son œuvre.

Le lien de causalité entre la pluralité des sources et le pluralisme des contenus est, une nouvelle fois, l'argument de ceux qui, dans les années 1980, s'en prennent au monopole ou qui réclament la privatisation d'une ou plusieurs chaînes de télévision, celle-ci apparaissant à leurs yeux comme un remède pour couper le cordon ombilical entre télévision et exécutif. Le ministre de la Culture et de la Communication François Léotard annonce devant l'Assemblée nationale la privatisation de TFI, le 14 mai 1986, dans ces termes : « La privatisation est en effet un élément essentiel si on veut éloigner l'État de l'information, réduire l'importance du secteur public, et favoriser sans trop tarder l'existence d'un secteur privé de qualité, c'est-à-dire de création [...] L'importance de son audience lui permettra de faire face à la concurrence tout en supportant un niveau d'obligation de contribution à la création au

moins égal<sup>1</sup>.» La chaîne à privatiser a été choisie, soutient le ministre, non pas en fonction de l'argent mais parce qu'elle représentait le « mieux-disant culturel ». On connaît la suite. Un capitaine d'industrie, Francis Bouygues, totalement extérieur au monde de l'audiovisuel, s'empare de TFi. La formule répétée comme une antienne fait sourire à l'époque le patron de la chaîne privée, qui n'affiche nullement l'ambition de faire des émissions éducatives ou culturelles<sup>2</sup>. Présentée comme une conquête de liberté visant un détachement du lien de la télévision à l'État, la pluralité n'est en fait que l'exacerbation d'une conception libérale pour laquelle seule compte la concurrence. Certes, l'idée de la concurrence appliquée à l'univers audiovisuel n'est pas nouvelle.

Qu'est-ce qu'un « secteur privé de qualité, c'est-à-dire de création » ? La question n'est plus d'actualité et elle n'est pas tranchée aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est que, moins de six mois après le lancement de TFi, en septembre 1987, Bouygues licencie l'un de ses animateurs les plus libres, Michel Polac, pour avoir reçu dans son émission le dessinateur Wiaz : celui-ci avait représenté le PDG, vu de profil, déclarant « Une maison de maçon... un pont de maçon... une télé de m[erde] », parodiant le slogan du groupe Bouygues, « Une maison de maçon ». Comportement qui n'est pas sans rappeler celui d'un autre capitaine d'industrie, Vincent Bolloré, qui, prenant les commandes de Canal +, interdit la diffusion sur la chaîne d'un documentaire consacré au Crédit mutuel et à la fraude fiscale

pour ne pas déplaire au patron de la banque avec qui il entretient des liens d'amitié et surtout des partenariats financiers. Ou encore exclut un journaliste qui a fait une parodie d'un autre animateur de son groupe, Pascal Praud. Le lien qui unit une chaîne à son propriétaire est aussi fort que celui qui la lie à l'État. Sinon plus.

Cette promesse de liberté supplémentaire attribuée à la pluralité, on la retrouve encore à propos de la TNT (télévision numérique terrestre). Un an avant son lancement, le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, insiste sur les bienfaits de la multiplicité des canaux pour le téléspectateur : « La TNT va façonner en profondeur notre paysage audiovisuel : elle va introduire de nouvelles chaînes, de nouveaux programmes, de nouveaux acteurs, amenant avec elle une concurrence accrue, facteur d'émulation et de créativité pour attirer de nouveaux publics<sup>3</sup>. » Vingt plus tard, quatre grands groupes privés (TF1, Canal +, NRJ et Altice) se partagent dix-neuf chaînes sur les vingt-sept gratuites, tandis que le service public dispose, lui, de cinq chaînes. Chose remarquable, aucune de ces chaînes n'est venue concurrencer les chaînes historiques (TF1, France 2 et M6). Les audiences égrenées tous les matins continuent d'ailleurs à parler de « chaîne de la TNT », alors même que toutes appartiennent au même espace audiovisuel. Quant au lien supposé entre pluralité, concurrence et créativité, il est à ranger aux rayons des illusions perdues.



*Qu'une opinion soit soutenue par dix  
plutôt que par un seul ne la rend pas plus diverse.*

FRANÇOIS JOST

---

**A** confondre la pluralité des médias, c'est-à-dire la multiplicité des canaux d'information et de divertissement, avec le pluralisme que la vie démocratique attend d'eux, on risque de mettre en grand péril la liberté d'expression. Le nombre ne garantit rien s'il est le masque du même : et le législateur, comme le sociologue, le sait bien qui craint l'uniformisation de ce qui est dit au plus grand nombre – la « voix de la France », de tradition gaullienne, autant que la voix du propriétaire, mal plus contemporain. Notre paysage audiovisuel est donc régulé depuis les années 1980 ; et c'est aujourd'hui cet encadrement, dans sa dimension la plus pratique, qui est mis à mal par un nouveau jeu de dupes : celui qui consiste à faire passer l'opinion, en particulier la plus radicale, pour de l'information. À ce niveau du jeu, tout est dans le détail ; il faut observer, comptabiliser, identifier. L'objectif est noble : éviter que l'opinion, envahissante, ne vienne de fait confisquer le droit à l'information. Un enjeu démocratique, qui déborde le seul temps des élections.

---

FRANÇOIS JOST EST SÉMIOLOGUE, PROFESSEUR ÉMÉRITE EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION À L'UNIVERSITÉ SORBONNE-NOUVELLE.



**L'Opinion  
qui ne dit pas  
son nom.  
Du pluralisme des  
médias en démocratie  
François Jost**

Cette édition électronique du livre  
*L'Opinion qui ne dit pas son nom. Du pluralisme des médias en démocratie*  
de François Jost  
a été réalisée le 14 mai 2024  
par les Éditions Gallimard.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage  
(ISBN : 9782073082862 - Numéro d'édition : 640924).

Code produit : Q09662 – ISBN : 9782073082909  
Numéro d'édition : 640928.